

5^e Réunion du Groupe Consultatif pour le Renforcement du Commerce Intra-OCI

LE COMMERCE INTRA-COMMUNAUTAIRE DANS L'ESPACE UEMOA

Casablanca 27-28 février 2013

Rose TIEMOKO KABRAN
Chargée des Questions Commerciales

PLAN

- I. Le cadre et les instruments de la politique commerciale commune**
- II. Etat du commerce intracommunautaire de l'UEMOA**
- III. Perspectives de l'Union pour accroître les échanges intra-communautaires**

I) Le cadre et les instruments de la politique commerciale commune de l'UEMOA

Le développement du commerce intra-communautaire est encadré par la politique commerciale commune qui trouve son fondement dans les art 76 à 90 du Traité de l'UEMOA.

l) Le cadre et les instruments de la politique commerciale commune de l'UEMOA

➤ **Cadre de la politique commerciale commune de l'UEMOA:** ensemble des mesures et actions mises en œuvre par l'Union, en vue:

- d'assurer un parfait fonctionnement du marché de l'Union;
- de consolider le marché régional;
- d'assurer la viabilité de l'appareil de production communautaire et d'élargir les débouchés des entreprises de l'Union;
- d'assurer une participation efficiente de l'Union au système commercial multilatéral.

I) Le cadre et les instruments de la politique commerciale commune de l'UEMOA

➤ Les instruments de la politique commerciale commune de l'UEMOA sont:

- la zone de libre échange instituée dans le cadre du schéma préférentiel interne des échanges;
- le tarif extérieur commun;
- les règles d'origine communes;
- la législation communautaire de la concurrence;
- les mesures communautaires de sauvegarde et de protection:
- la gestion des négociations commerciales de l'Union avec l'extérieur.

1) Le cadre et les instruments de la politique commerciale commune de l'UEMOA

➤ Les mesures d'accompagnement de la politique commerciale commune:

- **le dispositif de surveillance commerciale**, pour s'assurer de la mise en œuvre correcte et effective des mesures de la politique commerciale commune;
- **La facilitation des transports et du Transit routier inter Etats: Observatoire des pratiques anormales:**
 - relever trimestriellement des irrégularités, perceptions illicites, sur les axes routiers inter Etats;
 - Diffusion au public,
 - Amener les autorités à prendre les mesures correctrices appropriés.

II) Etat du commerce intracommunautaire dans l'espace UEMOA

➤ Evolution des échanges intra-communautaires:

- Evolution positive du commerce intracommunautaire de 1996 à 2007 avec des taux allant de 9,6% à 12,4%.
- Un ralentissement du commerce intracommunautaire de 2008 à 2011 avec des taux de 10,3% à 11,4%;
- Les pays qui s'approvisionnent le plus dans l'Union sont le Mali (50%), le Burkina Faso (17,6%) et le Bénin (11,6%),
- Les parts les plus importantes du marché régional sont détenues par la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui exportent respectivement 36% et 23%.

II) Etat du commerce intracommunautaire dans l'espace UEMOA

➤ **Entraves au développement du commerce intracommunautaires:**

Ces barrières affectent le processus de libéralisation des échanges et l'intégration régionale :

- **Barrières tarifaires:** droits et taxes perçus à l'entrée de l'Union;
- **Barrières non tarifaires:** obstacles d'ordre juridique, physique ou administrative.

III) Perspectives de l'Union pour accroître les échanges intra-communautaires

► Poursuivre les actions visant à l'élimination des barrières:

• **Mise en œuvre du programme régional de facilitation des échanges dans l'espace UEMOA:** par l'élimination des entraves à l'entrée et à la sortie des marchandises aux frontières de l'Union avec le déploiement d'une stratégie communautaire de facilitation des échanges.

• **Renforcement des actions de l'OPA:** en matière d'identification; de publication des pratiques

• **Mettre en place la libre pratique dans l'Union:** étude en cours.

• **Maitrise et saisine du commerce informel:** étude en cours.

III) Perspectives de l'Union pour accroître les échanges intra-communautaires

➤ **Poursuite et renforcement des initiatives pour l'accroissement des échanges intracommunautaires:**

- **Mise en œuvre du Programme régional de promotion commerciale:**

- Appui direct aux entreprises en matière d'exportation
- Diversification et promotion des produits d'exportation;
- Recherche de nouveaux débouchés;
- Renforcement de la présence commerciale sur les marchés;
- Création de système d'informations commerciales.

III) Perspectives de l'Union pour accroître les échanges intra-communautaires

► **Poursuite et renforcement des initiatives pour l'accroissement des échanges intracommunautaires:**

Mise en œuvre du programme régional d'amélioration du climat des affaires (PRACA): Appuyer le développement des investissements et des activités entrepreneuriales (faciliter de création des entreprises, améliorer le rendement des pays dans le doing Business);

Renforcer la coordination au niveau politique sur les efforts de promotion du commerce et du respect des principes de l'intégration régionale.

Merci pour votre aimable
attention!

